

Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

Vœu du comité technique paritaire central du 22 octobre 2008 relatif à la délocalisation du siège de l'Inrap

Le vendredi 10 octobre 2008, au comité technique paritaire ministériel, Christine Albanel a officialisé la décision prise sans concertation de délocaliser le siège de l'Inrap à Reims.

Les représentants en comité technique paritaire central de l'Inrap font part de leurs vives inquiétudes quant aux conséquences d'une telle décision.

L'Inrap est l'unique établissement public national d'archéologie préventive. Ses missions lui confèrent des responsabilités fondamentales dans la recherche associée à l'aménagement du territoire et l'amènent à créer des réseaux en développant des partenariats avec les collectivités territoriales, l'université, le centre national de la recherche scientifique, etc.

En 2007, ce sont près de 1800 diagnostics et 300 fouilles accomplis pour les besoins de la collectivité, en partenariat avec 2000 aménageurs publics et privés, dans un peu plus de 1900 communes sur le territoire national.

L'Inrap est aussi le chef de file du projet « Archéologie dans l'Europe contemporaine : pratiques professionnelles et médiations aux publics » qui se déroule sur cinq ans à partir de novembre 2007 et qui associe une dizaine de partenaires européens de services publics de l'archéologie.

Les 2000 agents de l'Inrap contribuent au développement de la recherche archéologique au travers de leurs nombreuses participations aux UMR, PCR, ACR, colloques et publications.

Il leur apparaît que la décision de délocalisation serait très préjudiciable à la place centrale de l'institut dans le dispositif législatif de l'archéologie préventive, voire à son existence même.

Très attachés au service public de l'archéologie préventive, au rôle de l'Inrap, aux compétences et au savoir-faire de ses personnels, les représentants au CTP central de l'établissement demandent que cette mesure de délocalisation soit reconsidérée, mesure qu'ils jugent inconciliable avec la stabilité requise pour poursuivre sereinement la construction de l'Inrap.

Pour le service public de l'archéologie préventive et l'intérêt général.

Vote du vœu

Pour : 8 (Administration) et 10 (organisations syndicales : CGT, SUD, FSU)

Abstention : 2 (Administration)

Contre : 0

Paris le 22 octobre 2008